

LOGEMENT & FAMILLE

LA REVUE
D'INFORMATION
DE LA

CNL

N°345 - 3€
Mars 2026



**EN AVANT
LES DROITS
DES FEMMES**

MUNICIPALES **NON À L'EXTRÊME DROITE**



**EN AVANT
LES DROITS DES
LOCATAIRES**

GEL DES LOYERS !

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX!

**SIGNEZ
LA PÉTITION !**



<https://lnktr.eu/lacnl>



LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement
8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cnl@lacnl.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepierre.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro
Catherine Colleu, Taran Coutarel,
Léa Rivière, Gabriel Mouchès, Philippe Teste,
Marie-Pierre Vieu

Direction artistique
Sébastien Bergerat
Iconographie
Sébastien Bergerat / Midjourney

Impression
Imprimerie Berger Levraut Toul

Partenariat
Catherine Colleu
catherine.colleu@lacnl.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhérent : 15,00 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de la publication
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419
Commission paritaire
de presse n° 0624 G 80010



CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La_CNL

@CNLogement

@cnlogement

confederationnationaledulogement.fr

4
ON EN A PARLÉ

5
ÉDITO
CATHERINE COLLEU

6
BRÈVES

8
ACTU
MUNICIPALES :
L'EXTRÊME DROITE VEUT EN FINIR
AVEC LES QUARTIERS POPULAIRES

12
DOSSIER
EN AVANT LES FEMMES, EN AVANT
LES DROITS SOCIAUX ET LOCATAIRES !

19
CONSO
15 MARS : STOP À L'IMPUNITÉ DES INDUSTRIELS,
DÉFENDONS LES DROITS DES CONSOMMATEURS

20
LOGEMENT
APRÈS LA TRÊVE HIVERNALE,
LA MENACE DE LA RUE

22
CULTURE
● « HYSTÉRIE » : LE SPECTRE QUI ENFERME
ENCORE LES FEMMES
● L'AFFAIRE LAURA STERN
QUAND LA COLÈRE DEVIENT SCÉNARIO



ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

IL FAUT PÉRENNISER L'ENCADREMENT DES LOYERS

« 35 000 personnes issues d'associations, élus ou citoyens ont signé une pétition demandant la pérennisation de l'encadrement des loyers », indiquent les membres de l'Alliance pour l'encadrement des loyers, dans un courrier adressé à Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du logement, le 28/02/2026.

« L'encadrement des loyers est aujourd'hui un outil correctif du marché locatif devenu indispensable pour préserver la possibilité pour les locataires de se loger au sein du parc privé dans les territoires où le marché locatif est extrêmement tendu. Un rapport d'évaluation a été rendu en juin 2025 à la ministre du Logement Valérie Létard. Ses conclusions vont dans le sens du rapport bipartisan Echaniz-Le Meur et de l'évaluation scientifique menée par l'Apur, qui attestent des effets de modération des loyers sans effet négatif sur l'offre de logements. » Ajoutent-ils.

news tank
cities

LES DÉPUTÉS VOTENT LA SUSPENSION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE SUR LA BASE D'UN SOUPÇON DE FRAUDE, LA GAUCHE DÉNONCE UNE « CHASSE AUX PAUVRES »

Les plus riches adeptes de fraude fiscale peuvent dormir tranquilles. En revanche, les bénéficiaires des allocations chômage risquent de connaître quelques nuits troubles. Les députés, lors de l'examen du projet de loi censé lutter contre la fraude sociale et fiscale, avant une pause liée aux élections municipales, ont voté une mesure lourde de sens vendredi 27 février : la suspension conservatoire des allocations chômage en cas de suspicion de fraude, pour une durée de trois mois.



MEDIAPART

MENACÉE DE MORT PARCE QU'ELLE DEMANDE L'APPLICATION DE LA LOI SRU

La préfète du Rhône, Fabienne Buccio, a déposé plainte après avoir reçu des menaces de mort et des injures sur le réseau social X, selon le journal Le Progrès du 27 février. Dans un post du 3 janvier, le militant d'extrême droite Damien Rieu (pseudonyme de Damien Lefèvre) qualifiait la préfète "d'extrême gauchiste [...] en train de forcer toutes les communes préservées dans le Beaujolais et les Monts d'Or à construire des HLM", faisant un lien direct avec "l'arrivée de l'immigration" et "l'insécurité". Le message aux 231 000 vues a été suivi de commentaires racistes et appelant à des actes violents.

aef
info

VIOLENCE FAITES AUX FEMMES : L'UE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Une femme sur trois dans l'Union européenne a subi des violences au cours de sa vie, selon une enquête publiée mardi 3 mars par l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Eurostat.

"Près de 30% des femmes ont subi des humiliations, menaces ou comportements de contrôle d'un partenaire", près d'une femme sur dix a déjà "été blessée par son partenaire", et 17,2% ont déjà "subi des violences sexuelles", détaille la FRA. Par ailleurs, "8,5% des femmes déclarent avoir été cyberharcelées" et "10,2% surveillées ou traquées en ligne par leur partenaire", a ajouté l'agence, qui souligne l'augmentation de ces violences en ligne.

L'étude indique aussi que seules 6,1% des victimes d'un partenaire et 11,3% de celles agressées par un non-partenaire saisissent la police. Honte, peur, autculpabilisation et défiance envers les autorités expliquent en grande partie ce silence.

franceinfo:

NON À LA PRIVATISATION DE 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Dans une tribune adressée au Premier ministre Sébastien Lecornu, de nombreuses organisations et personnalités, dont Eddie Jacquemart, appellent à renoncer à la privatisation de 60 Millions de consommateurs et à la liquidation de l'Institut national de la consommation (INC). Les signataires dénoncent la suppression d'un établissement public crucial pour l'information et la protection des consommateurs, qui fonctionne avec seulement 1,8 million d'euros de subvention par an. Selon eux, détruire ce contre-pouvoir menace directement la démocratie et la sécurité des citoyens, alors que fraudes et tromperies se multiplient.



EDITO CATHERINE COLLEU

Trésorière de la CNL



DEBOUT POUR NOS DROITS ET NOS LOGEMENTS

Mars 2026 se lève sur un pays où les droits sociaux et fondamentaux sont attaqués de toutes parts. La fin de la trêve hivernale sonne comme une alerte rouge : des milliers de ménages voient revenir la menace d'expulsions, notamment les femmes et les familles monoparentales. Dans le même temps, la crise du logement s'aggrave : 4,2 millions de personnes sont mal logées ou sans logement digne, et des millions d'autres sont fragilisées par les impayés, la précarité énergétique et des loyers toujours plus écrasants.

Dans ce contexte, la question du logement s'impose comme un enjeu majeur des élections municipales des 15 et 22 mars, où se jouent des choix politiques fondamentaux : construire du logement social, réguler les loyers, garantir un accès égalitaire au logement ou livrer le secteur à la spéculation et au marché.

Mais ces élections se déroulent aussi dans un climat social anxiogène. La montée des tensions politiques et des violences est documentée : les solidarités, les services publics et le logement sont au cœur des offensives réactionnaires. Ce n'est pas un phénomène abstrait : dans les territoires, ce sont des militantes, des associations, des lieux d'éducation populaire et de solidarité qui subissent pressions, intimidations et attaques.

À l'image de la CNL, le Planning familial est un mouvement d'émancipation ancré dans les territoires. En défendant l'accès à l'IVG, à la contraception, l'accueil des personnes trans et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il s'expose depuis plusieurs années aux offensives des milieux réactionnaires et d'extrême droite. Campagnes de dénigrement, pressions

politiques, menaces sur ses financements : ces attaques ne sont pas isolées. Elles participent d'un projet plus large visant à fragiliser les droits des femmes et à remettre en cause des conquêtes sociales obtenues de haute lutte.

Pourtant, face à ces attaques, nous ne céderons pas. Le droit au logement, à la santé et au respect des droits sexuels et à disposer de son corps font partie des acquis sociaux fondamentaux que des générations de militantes ont arrachés. Ce ne sont pas des cadeaux, mais des droits à défendre sans relâche. La CNL le sait : chaque avancée obtenue — encadrement des loyers, garanties contre les expulsions, soutien aux plus précaires — ne survit que si nous, habitantes et habitants, luttons ensemble pour qu'elle soit mise en œuvre et élargie.

Les maires, élus lors de ce scrutin, auront un rôle décisif pour garantir l'accès au logement pour toutes, pour protéger les services publics, et pour faire vivre les solidarités locales. Dans de nombreuses communes, des citoyen·nes, des associations et des collectifs proposent des programmes concrets : construction de logements sociaux, politique d'accueil, développement de centres de santé, éducation à la citoyenneté, prévention des violences.

La CNL appelle les locataires, les familles et l'ensemble des citoyen·nes à participer à cette élection, à exiger des réponses concrètes au mal-logement, à faire entendre la voix des plus fragiles. Car derrière chaque bulletin de vote, c'est une vision de la société qui se donne à voir : celle de l'égalité, de la justice sociale, du droit au logement pour toutes et tous. ●

«
Chaque avancée
obtenue ne survit
que si nous,
habitantes et
habitants, luttons
ensemble pour
qu'elle soit mise
en œuvre et
élargir. »



SEINE MARITIME (76) **LA SECTION CNL DU HAVRE A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

La réunion eu lieu le vendredi 6 février dernier en présence de Serge Incerti Formentini. En voici le compte rendu.

Après lecture de l'activité de la section par le Président Jean Longuet et les deux rapports d'activité de notre administratrice et de notre administrateur, il s'est engagé une discussion sur les différents points :

Politique de la CNL en matière de logements, recherche de logement, le chauffage, la CNL et les médias, les élections des administrateurs locataires (préparation des listes, le placement de la carte 2026) les élections municipales.

L'élection du bureau a été faite à l'unanimité ainsi que le rapport financier et de la commission de contrôle financier.

Nous remercions Serge Incerti Formentini pour sa présence et son intervention très appréciée de tous.

La médaille CNL a été remise par Serge à notre ami Denis Lerou pour ses 40 ans de présence dans son amicale et au Bureau de la Section.

Le lendemain, samedi 7 février, Jean Longuet a également reçu la médaille du Mérite Social de la ville du Havre par le Maire du Havre pour ses 50 ans d'administrateur et d'association. Notre association a été citée par celui-ci. ●



ESSONNE (91) **LES AMICALES DE FLEURY MÉROGIS SE RETROUVENT**

Samedi 28 février, moment chaleureux de convivialité avec trois amicales CNL de Fleury-Mérogis : LOCARESI (RLF), Les Joncs Marins (CDC Habitat) et Les Chaqueux (IDF Habitat). Partout, les mêmes difficultés : hausse des charges, défaut d'entretien, manque de dialogue avec les bailleurs. La CNL 91 et ses militantes et militants accompagnent les habitants dans leurs démarches et portent leurs revendications avec détermination. ●

SEINE SAINT DENIS (93) **A AUBERVILLIERS, LA CNL ARRACHE 3515 EUROS POUR UN LOCATAIRE.**

Une locataire de l'Immobilier du Moulin Vert a sollicité la CNL suite à plusieurs travaux non réalisés par son bailleur après son état des lieux d'entrée. Malgré de nombreuses réclamations, le bailleur est resté silencieux.

Face à cette inaction, documentée par des photos et les travaux effectués en urgence par la locataire elle-même, et après une tentative de conciliation judiciaire à laquelle le bailleur ne s'est pas présenté, lui a été conseillé de saisir le tribunal de proximité.

La CNL Seine-Saint-Denis l'a accompagnée dans la constitution de son dossier pour le tribunal d'Aubervilliers. Résultat : le tribunal a reconnu ses droits et le bailleur doit verser 3 515,15 €, couvrant les réparations non effectuées, des dommages et intérêts pour trouble de jouissance, ainsi que les frais irrépétibles engagés.

Avec la CNL, quand on se bat, on obtient ! ●

LA RÉUNION (974) **LA CNL EXIGE DES GARANTIES FACE AUX CATASTROPHES CLIMATIQUES**

Un an après le passage du cyclone Garance à La Réunion, Erick Fontaine, administrateur de la CNL, dresse un constat préoccupant : de nombreux immeubles sociaux demeurent insuffisamment sécurisés, malgré les engagements publics pris au lendemain de la catastrophe.

Dans plusieurs quartiers de Saint-Benoît, Bras-Panon et Saint-André, les stigmates sont toujours visibles : toitures bâchées, menuiseries fragilisées non remplacées, chantiers de sécurisation interrompus. La CNL avait demandé la prise d'arrêtés de péril afin de permettre l'intervention d'experts indépendants et d'évaluer précisément la solidité des bâtiments. Ces décisions n'ont pas été engagées.

Pour l'organisation, cette inaction est lourde de conséquences. Sans diagnostic rigoureux, les mêmes défauts de construction ou de réparation risquent de se reproduire, exposant les locataires à de nouveaux dangers lors des prochains épisodes climatiques. « Si Garance était passé de nuit, les conséquences auraient pu être dramatiques », rappelle Erick Fontaine.

Face à cette situation, la CNL de La Réunion exige des expertises indépendantes sur l'ensemble des immeubles touchés, la réalisation de travaux définitifs conformes aux normes, l'établissement de responsabilités claires pour les bailleurs et les collectivités, ainsi que la mise en sécurité immédiate des habitants.

Alors que les catastrophes climatiques s'intensifient, le droit à un logement sûr et digne ne peut rester théorique. Il doit être garanti partout et pour tous. La CNL appelle les locataires à se mobiliser pour faire respecter leurs droits, notamment à l'approche des élections des représentants des locataires prévues en 2026. ●



VAUCLUSE (84) **LA CNL 84 INTERPELLE LES CANDIDAT-ES AUX MUNICIPALES ET PLANCHE SUR LA SSL**

À Avignon comme ailleurs, la crise du logement n'est plus une ligne dans un programme : c'est une vie suspendue. 2,8 millions de personnes attendent un logement social dans ce pays. 2,8 millions d'attentes, de dossiers empilés, d'angoisses silencieuses. Et pendant ce temps, les loyers grimpent, les parcours résidentiels se bloquent, les jeunes restent chez leurs parents faute d'alternative.

La CNL 84 a décidé d'interpeller les collectivités et de soumettre ses 25 orientations aux candidats locaux. Parmi elles : accélérer la construction de logements sociaux, encadrer les loyers, maîtriser le foncier, améliorer la qualité du parc et renforcer la prévention des expulsions. « Chaque jour, la crise du logement s'aggrave », a insisté Michel Mus, président départemental, dénonçant la saturation du parc social ainsi que l'exclusion et la criminalisation des locataires les plus fragiles.

En présence d'Eddie Jacquemart, président de la Confédération nationale du logement, la CNL a consacré un forum à une proposition qu'elle défend au niveau national et qu'elle entend faire grandir dans le débat public et législatif : la sécurité sociale du logement. Devant les militants et locataires présents, Eddie Jacquemart a démontré comment cette exigence pouvait constituer une réponse au constat alarmant de l'état du logement dans le pays : « Près de 3 millions de personnes attendent un logement social, 10 millions sont mal logées, tandis que seuls 80 000 logements sociaux ont été construits en 2025. Tous les voyants sont au rouge », a-t-il résumé.

Face à cette crise structurelle, la CNL entend garantir à chacun une véritable protection contre les accidents de la vie. Décès d'un proche, séparation, perte d'emploi ne devraient plus conduire à l'expulsion. Le dispositif prévoit une indemnité de sécurité locative versée jusqu'à 24 mois, de manière dégressive, un droit au maintien dans les lieux et des loyers accessibles, encadrés et ajustés aux revenus. L'ensemble serait assorti d'un accompagnement social.

Pour ses promoteurs, cette mesure s'inscrit dans l'héritage des grandes conquêtes sociales. « Il y a plus de 80 ans, la sécurité sociale a été créée dans un pays en ruine. Nous sommes aujourd'hui la septième puissance mondiale et nous laissons encore des familles à la rue », a encore argumenté Eddie Jacquemart.

La question du financement est centrale. La CNL défend une autonomie financière fondée sur la redirection de mécanismes existants : réaffectation de fonds comme la garantie Visale, le Fonds de solidarité pour le logement ou une part de l'impôt sur la fortune immobilière, mutualisation des dépôts de garantie, et création d'une cotisation des bailleurs comprise entre 1 % et 2 % des loyers perçus. ●

LE LOGEMENT, CIBLE PRIVILÉGIÉE DE L'EXTRÊME DROITE DANS SA BATAILLE CONTRE LES QUARTIERS POPULAIRES

La crise du logement est devenue l'un des angles morts les plus explosifs de la politique gouvernementale. L'absence de construction de logements HLM et le refus de prendre à la hauteur les enjeux de rénovation énergétique renforcent la relégation des quartiers populaires. Un terreau sur lequel l'extrême droite fait son lit.

Pour sept Français sur dix, il est devenu difficile de se loger. Cette situation fait l'effet d'une bombe sociale, exacerbée par la baisse du pouvoir d'achat des ménages : alors que les prix ont augmenté de 88 % en vingt ans, les salaires n'ont progressé que de 13 %. Comment escompter « progresser » dans la vie quand l'accès à un toit devient quasi impossible, et que l'on assiste à une flambée des charges et du coût de l'énergie ? C'est dans cette crise du logement, fruit d'un désengagement assumé de l'Etat, que l'extrême-droite trouve aujourd'hui un nouveau moyen d'instrumentaliser la détresse sociale pour alimenter son discours anti-pauvres et anti-immigrés.

TRANSFORMER UNE CRISE DE PRODUCTION EN CRISE IDENTITAIRE

Le désengagement continu de l'aide à la pierre, les coups portés aux bailleurs sociaux avec la réduction de loyer de solidarité (RLS), la loi ELAN qui a consacré la fusion des organismes bailleurs et l'éloignement des administrateurs locataires des familles ou encore les coupes sombres dans les APL ont fragilisé durablement le modèle HLM. La crise actuelle est aussi le produit de ces choix. Mais au lieu de prendre le parti-pris des ménages, l'extrême droite préfère prendre celui des propriétaires et de la finance. Marine le Pen et Jordan Bardella ont beau parler au nom des « petits », leurs votes à l'Assemblée nationale sont conformes à ceux de

la droite la plus libérale : défense du statut des bailleurs privés, des niches fiscales, des propriétaires qui refusent de payer pour les travaux de leurs passoires thermiques, vote de la loi Kasbarian pour faciliter les expulsions des habitant.es en impayés et à l'inverse vote contre l'encadrement des loyers.

Leur réponse n'est pas « exigeons plus de moyens » mais « ce sont les étrangers qui prennent les HLM », « ce sont les réfugiés qui privent les français.es de logement » ou encore « ce sont les assisté.es qui font les HLM. » Cette rhétorique était résumée dès 2022 dans les propos obscènes d'Eric Zemmour en 2021 qui prétendait que « les HLM étaient des terres d'islamisation de notre pays ». Derrière ces slogans haineux, la réponse est toujours le choix d'une logique d'exclusion : préférence nationale dans les attributions, suppression des APL pour les étrangers, quotas déguisés et durcissement des expulsions et renforcement de la répression contre les locataires les plus fragiles...

Plutôt que de s'attaquer causes structurelles de la pénurie de logements, du sous-investissement dans la construction et la rénovation, le RN et ses alliés issus de la droite opèrent un retournement de discours dangereux, profitant cyniquement de la frustration et du sentiment de relégation des habitant.es. Avec eux, la pénurie de logement devient une crise identitaire, qu'il faudrait régler par la préférence nationale, c'est-à-dire la dis-

crimination raciale. Et tant pis si l'on met des dizaines de milliers de personnes à la rue, on pourra toujours leur reprocher de ne pas vouloir s'intégrer. Face je gagne, pile tu perds, c'est le lot des boucs émissaires.

UNE BATAILLE D'IDÉES INTENSE

Un rapport publié en avril 2024 par l'Observatoire de l'immigration et de la démographie, proche de l'extrême droite, recommande de prendre en compte la nationalité d'origine ou l'ancienneté de présence en France pour attribuer un HLM. On ne parlerait plus de revenus ni d'urgence sociale, mais d'origine. La discrimination est présentée comme une réparation puisque réserver le logement social aux Français serait, selon ses promoteurs, une manière de rétablir la justice.

La réalité est heureusement toute autre. Les logements sociaux sont attribués selon des critères sociaux objectifs, sans considération de religion, d'origine ou de nationalité. Si 15 % des locataires du parc social sont étrangers, contre 7 % dans la population générale, cet écart ne traduit pas un privilège mais reflète une vulnérabilité accrue : revenus plus faibles, discriminations dans le parc privé, et précarité cumulée. Le logement social ne crée pas l'inégalité, il en corrige partiellement les effets. La « préférence nationale » ne résout rien : elle n'augmente ni l'offre ni le nombre de logements disponibles et ne freine pas la hausse des loyers.

En revanche elle détourne l'attention de la pénurie réelle qui met les ménages en concurrence. Quand l'offre sociale diminue et que les règles protègent moins, chacun.e a l'impression de devoir se battre pour obtenir un logement, ce qui crée un sentiment d'injustice, de malaise. Mais ce dernier ne vient pas d'un favoritisme réel, mais d'un système qui ne répond plus aux besoins. Faute d'explications claires, il est plus simple de désigner un responsable.

Ces thèses ne se limitent plus au RN. Elles ont gagné une partie de la droite : le durcissement des expulsions porté par Guillaume Kasbarian, les contournements de la loi SRU soutenus par le ministre du logement, Vincent Jeanbrun ou la loi Estrosi Sassone participent d'un même glis-

sement qui conduit à dénaturer le logement social pour ériger la propriété privée en unique horizon.

RECONSTRUIRE, ENCADRER, SÉCURISER

Le logement public reste l'un des piliers de la République sociale. S'y attaquer, c'est s'attaquer à l'idée même de solidarité nationale.

La contre-offensive ne peut être que sociale et politique. La CNL a des propositions concrètes pour cela : suspendre la RLS, relancer massivement l'investissement, produire 250 000 logements sociaux par an pendant cinq ans, appliquer strictement la loi SRU et renforcer les sanctions contre les communes récalcitrantes.

L'Etat et les élus doivent s'engager pour l'encadrement des loyers, l'ins-

tauration du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne, la revalorisation des APL pour toutes celles et ceux qui en ont besoin, sans discrimination. Enfin, la CNL porte une réflexion sur la création d'une Sécurité Sociale du Logement, dotée d'une caisse de prévention des impayés pour éviter les expulsions et accompagner les ménages, afin d'offrir une solution concrète aux personnes qui subissent la crise.

L'enjeu des municipales est aujourd'hui déterminant : il s'agit de barrer la route à la droite extrême et à l'extrême droite, et de permettre l'émergence de majorités locales capables de soutenir et développer le logement social. La CNL s'y engage avec toutes ses forces. ● **GABRIEL MOUCHÈS ET MARIE PIERRE VIEU**

DATE	INTITULÉ DE LA LOI	POSITION RN	MESURE(S)
JUIN 2023	Loi « Kasbarian-Bergé » Elle reprend des propositions contenues déposées mais non adoptées, la mandature précédente par Marine Le Pen.	POUR	Criminalisation de la pauvreté par l'accélération des expulsions pour les locataires en difficulté
JANVIER 2024	PLF 2024 (Fiscalité meublés touristiques)	CONTRE	Opposition à l'alourdissement de la fiscalité sur les locations courte durée.
AVRIL 2024	PPL Réforme de la loi SRU	INITIATEUR	Volonté de remplacer le quota de 25% par commune par un quota par projet immobilier neuf.
NOVEMBRE 2024	Régulation des meublés de tourisme	CONTRE	Opposition au renforcement des outils de régulation à l'échelle locale.
DÉCEMBRE 2024	PPL n° 687 visant à prioriser les travailleurs dans l'attribution de logements sociaux,	POUR	Soutien au texte, tout en plaidant pour l'instauration de la préférence nationale .
FÉVRIER MARS 2025	PPL « Sortir du piège du narcotrafic »	POUR	Les préfets peuvent désormais se substituer aux bailleurs sociaux pour demander à la justice de prononcer l'expulsion de familles dont des enfants continuent de baigner dans le trafic de drogue, malgré des condamnations.
AVRIL 2025	PPL Protection des locataires HLM	INITIATEUR	Consultation du casier judiciaire (B2) des candidats et droit de veto pour les maires. Etre plus explicite
DÉCEMBRE 2025	Pérennisation de l'encadrement des loyers	CONTRE	Vote contre la généralisation et l'amélioration du dispositif d'encadrement.

HÉNIN-BEAUMONT QUAND LE LOGEMENT SOCIAL DEVIENT UN TERRAIN DE DISCRIMINATION

À Hénin-Beaumont, une ville de 25 700 habitants, près de 30 % des 12 500 logements sont sociaux, dépassant ainsi le seuil légal de 25 %. Ce résultat n'est pas le fruit de l'action de Steeve Briois, élu maire frontiste en 2014, mais bien des majorités municipales précédentes. Pourtant, dans un contexte local marqué par un chômage proche de 13 % et un revenu médian inférieur à la moyenne nationale, la pression sociale et la tension sur le logement restent importantes.

Face à une demande qui ne cesse de croître, la municipalité RN a proposé d'instaurer une « priorité nationale » pour l'accès aux HLM. Une mesure interdite par la loi, qui stipule que tout logement social doit être attribué sans discrimination, notamment sur la nationalité. Ce n'est pas la première tentative de Steeve Briois pour instaurer une telle discrimination. Il a déjà été visé par une procédure judiciaire pour « complicité de provocation publique à la discrimination », après une plainte d'associations dénonçant sa participation à la publication en 2014 d'un « Guide pratique de l'élu municipal Front national », dans lequel était recommandée l'application de la « priorité nationale » pour les logements sociaux. En 2024, la justice a cependant estimé que sa participation à cette publication n'était pas suffisamment démontrée. Désormais député, il continue à soutenir et signer des initiatives similaires.

Au Conseil municipal d'Hénin-Beaumont, plusieurs motions allant dans le même sens ont été adoptées, comme la motion « Ma commune sans migrants » votée en 2016. ●

BÉZIERS HLM EN DANGER : LA POLITIQUE PUNITIVE

À Béziers, le logement social est devenu un champ de bataille où se jouent tensions et polémiques. Avec 77 000 habitants et un taux de pauvreté qui frôle 34 %, les demandes de HLM explosent et les délais d'attente dépassent souvent trois ans, en particulier pour les logements les plus modestes, alors même que chaque famille a droit à un toit digne.

Depuis 2014, la ville est dirigée par Robert Ménard, qui cumule la fonction de maire et de président de Béziers Méditerranée Habitat. Ses prises de position et ses décisions font régulièrement la une. En 2021, il s'est fait le chantre d'une politique punitive en annonçant vouloir expulser des familles dont les enfants étaient impliqués dans le trafic de drogue. Dans le même temps, son discours alimente un climat de stigmatisation, en excluant les plus fragiles plutôt que de répondre à l'urgence sociale.

À ses côtés, Emmanuelle Ménard, députée de 2017 à 2024 et conseillère municipale depuis 2020, s'est illustrée par sa remise en cause des obligations de la loi SRU sur le logement social. Elle a plaidé pour des « correctifs » destinés à protéger les communes « de bonne foi », allant jusqu'à déposer des amendements lors de l'examen de la loi ELAN pour modifier le calcul des quotas SRU, notamment en incluant l'hébergement d'urgence. Ses amendements ont été rejetés, mais ils témoignent d'une volonté claire de contourner la loi et de restreindre l'accès au logement pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. ●

FRÉJUS « LES RAPACES » SONT ENTRÉS

Décembre 2025. David Rachline, maire de Fréjus depuis 2014, a annoncé sa démission de la vice-présidence du Rassemblement National (RN) en raison des affaires judiciaires dont il fait l'objet. Proche de Marine Le Pen et de Jordan Bardella, M. Rachline a été éloigné de la direction du parti, et ne se présentera pas sous l'étiquette RN aux élections municipales. Cette mise à l'écart fait suite à parution du livre *Les Rapaces*, de Camille Vigogne Le Coat, qui incrimine fortement la gestion frontiste de la commune, au point que le Parquet national financier (PNF) a ouvert une enquête préliminaire pour favoritisme, recel de favoritisme, corruption active et passive d'élu.

Pour l'autrice, l'édile a deux obsessions « *l'enrichissement – personnel et de son entourage – et la xénophobie, [...] érigée en politique municipale* ». Ainsi, l'adjointe au logement Brigitte Lancine, en charge des attributions de HLM, aurait mis en place un système de ségrégation afin que les « *bougnoles (sic)* » se voient accorder des logements de moindre qualité. Dans le même temps, cette dernière solliciterait directement le bailleur social de la ville afin que des militants et des élus RN – ainsi que des membres de leurs familles – bénéficient de HLM neufs à Fréjus. L'assistantat, c'est légitime quand c'est pour les copains ? ●

NICE LABORATOIRE DE LA CASSE DU LOGEMENT SOCIAL

Avec un taux de seulement 14% de HLM, la ville de Nice n'a jamais respecté le quota de 25% de HLM prévu par la loi SRU depuis décembre 2000, manquant systématiquement ses objectifs. Ces procrastinations, pour lesquelles la ville n'a jamais payé d'amende, ont mené le Parquet national financier (PNF) à ouvrir une enquête préliminaire en 2022 pour concussion, soupçonnant Christian Estrosi de collusions avec l'ancien préfet des Alpes-Maritimes, en charge de l'application de ces sanctions. Finalement, face à ces manquements répétés, la ville a dû s'acquitter d'une amende de 7M€ fixée par le nouveau préfet.

Eric Ciotti, qui présidait le comité de soutien de Christian Estrosi en 2014, souhaite maintenant détrôner son mentor, qu'il devance dans les sondages. Néanmoins, cette alternance risque fort de ne rien changer à la situation de la ville, alors que se multiplient les alertes sur la difficulté croissante à s'y loger. Le programme de Ciotti ne prévoit ni encadrement des loyers, ni plan de production de HLM ou privés. Nice fait donc office de laboratoire des droites extrêmes sur la question du logement, où il est devenu difficile, voire impossible, de différencier les anciens LR de ceux du RN voire d'alliés d'Emmanuel Macron. Tous ont d'ailleurs voté la loi Estrosi Sassone [NDLR : du nom de Dominique Estrosi-Sassone, ex-compagne de Christian Estrosi] dite « loi Choc », qui visait entre autres à comptabiliser le logement intermédiaire faisant mécaniquement baisser le taux des logements sociaux aux loyers les plus bas.

Si Eric Ciotti mise plus sur l'allègement des quotas, son programme va aussi jusqu'à réduire la part de logements sociaux. Il propose ainsi un « plan de sauvetage de 500 millions d'euros » pour la rénovation des HLM niçois financé par... la vente des HLM situés en dehors de la ville ! Une sorte de préférence niçoise, et tant pis pour les périphéries. De même, le candidat souhaite prioriser les attributions HLM pour les « actifs », notamment les policiers. Une manière de justifier l'éviction des publics actuellement prioritaires : sans-abris, personnes expulsés, et/ou handicapés. Nice entend créer une ville sans pauvres ! ●

EN AVANT LES FEMMES, EN AVANT LES DROITS SOCIAUX ET LOCATAIRES !

Alors que la France traverse une crise du logement aiguë, le 8 mars 2026 impose cette vérité dérangeante : les femmes en subissent les pires effets, non seulement économiquement, mais aussi physiquement, socialement et politiquement.

La disparité ne se mesure plus seulement en pourcentages, elle se vit au quotidien. Dans un pays où plus de 1,1 million de personnes n'ont pas de logement personnel et où 350 000 vivent de façon précaire, les femmes sont parmi les plus vulnérables. Elles représentent près de 40 % des personnes sans domicile fixe, souvent invisibles car elles évitent la rue pour échapper aux violences quotidiennes. Chaque soir, environ 3 000 dorment dehors ou en refuge d'urgence, parfois avec leurs enfants, exposées à des risques extrêmes.

Lorsque des femmes victimes de violences conjugales cherchent à fuir, l'hébergement d'urgence reste un mirage : malgré la création de plusieurs milliers de places dédiées (jusqu'à 11 000 places recensées) une part significative de leurs demandes n'est pas satisfaite, elles ne trouvent qu'une mise à l'abri temporaire, sans accompagnement social ou juridique adapté.

Cette crise du logement s'inscrit dans une logique plus large de renforcement des discriminations structurelles. Les femmes, particulièrement celles qui sont seules avec enfants, subissent de plein fouet la précarité des revenus, l'éclatement des carrières, les inégalités salariales et la pauvreté énergétique. Elles se heurtent à des obstacles d'accès tant au parc locatif privé — où leurs dossiers sont souvent examinés avec suspicion — qu'à une offre publique trop limitée pour leurs besoins. Cette double peine n'est pas accidentelle, elle est enracinée dans des structures sociales qui reproduisent les hiérarchies patriarcales.

De plus, les discours régressifs portés par certains mouvements d'extrême droite et les réseaux masculinistes contribuent à normaliser des visions qui minimisent la place des femmes dans la société et leurs revendications. Ils renforcent le sexisme et légitiment des comportements violents ce qui a pour conséquence de créer un sentiment de menace.

L'ensemble de ces éléments démontre que la précarité féminine n'est plus une donnée marginale : elle est au cœur de l'effritement des droits sociaux.

Pourtant, dans cette crise, les femmes savent aussi s'organiser pour défendre leurs droits et rappeler que l'égalité est indissociable de la transformation des conditions matérielles de vie.

Ce 8 mars doit être l'occasion de donner du souffle à leur combat, le droit au logement, à la sécurité et à l'autonomie économique. Tant qu'il ne sera pas garanti pour toutes, la promesse d'égalité restera hors de portée.

La CNL, née de la lutte des femmes, est et restera à leurs côtés. Avec elles et pour elles, elle entend aller plus loin : gagner une véritable sécurité sociale du logement, capable de garantir un toit, des droits et la dignité pour toutes. Ce dossier est consacré aux luttes des femmes, aux obstacles qu'elles doivent franchir et à la nécessité de construire ensemble un avenir où chaque femme peut vivre en sécurité et en toute liberté. ● MPV



**La précarité
féminine n'est
plus une donnée
marginale : elle
est au cœur de
l'effritement des
droits sociaux. »**



LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

A l'occasion du 8 mars, Dolorès Canezin de la CNL 31, administratrice d'ICF habitat et Nelly Angel de la CNL 93, administratrice de Plaine commune habitat racontent comment elles défendent les familles et transforment la lutte quotidienne en action collective

On évoque souvent la crise du logement. Qui en paie le prix fort ? Que font les femmes face aux impayés, aux arbitrages difficiles entre loyer et alimentation ?

Dolorès Canezin. Je milite dans les quartiers populaires, mais me rends compte que la crise du logement affecte de plus en plus, les classes moyennes : toutes celles, sans patrimoine, confrontées au logement indigne.

Dans les réunions, ce sont surtout les femmes qui portent les difficultés du quotidien. Pour les impayés, les colis alimentaires, les problèmes de cantine, ce sont les mères et les grands-mères qui s'en chargent, rarement les pères. Elles sont également très actives lors des ruptures de vie, par exemple lors des séparations, quand il faut gérer les enfants face aux difficultés.

Il s'agit d'une question de dignité, je crois. Ces femmes tentent de résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées, mais pas nécessairement en s'organisant collectivement. C'est bien l'un des défis posés à la CNL que redonner du sens et de l'utilité à l'action collective. D'autant que dans les quartiers, on est aussi confronté à un poids grandissant du fait religieux, qui vient parfois limiter l'engagement, même chez des femmes auparavant actives dans des actions locales.

Nelly Angel. De plus en plus de locataires peinent à joindre les deux bouts, non à la suite d'une perte d'emploi ou d'un accident de la vie, mais à cause de la cherté des loyers.

En cinq ans, à Plaine Commune Habitat, ils ont augmenté de 13,6 %, tandis que les revenus n'ont pas suivi. Dans un parc de 2 000 logements, 30 % des ménages sont des familles monoparentales, majoritairement des femmes seules avec enfants. À leurs côtés vivent des retraitées, souvent veuves après une vie de travail. Malgré cela, la moitié de leurs revenus est consacrée au loyer. Avec une pension de 1 800 euros (au-dessus de la moyenne), il ne reste que 900 euros pour vivre. Comment tenir ?

Les difficultés sont visibles. Certaines femmes doivent cumuler les ménages à l'aube et tard le soir. D'autres se lancent dans la cuisine de rue. Toutes s'efforcent de maintenir la famille à flot, dans des conditions éprouvantes. Et puis il y a celles qui se taisent, jusqu'au jour où l'expulsion menace. Je suis frappée par leur volonté : continuer, coûte que coûte, à élever leurs enfants, malgré les horaires décalés et la fatigue. Une lutte quotidienne, silencieuse mais acharnée.

Face à cette situation locataire comment articulez vous votre rôle de militante locataire et d'administratrice ? Le fait d'être une femme donne-t-il une tonalité particulière à votre engagement ?

Nelly Angel. Aujourd'hui à la retraite, je consacre désormais mon temps à mon mandat d'administratrice. Dès 7 h 30, je suis sur mon ordinateur pour répondre aux sollicitations des locataires et j'assure chaque mois une permanence à la Maison des associations. Seule administra-



« Nous devons faire face à une défaillance croissante des bailleurs : courriers sans réponse, charges exorbitantes sans explication ni décompte. Il nous revient donc de prendre le relais » Nelly Angel

trice CNL à Plaine Commune Habitat, je peux m'appuyer sur la Fédération de Seine-Saint-Denis, qui m'accompagne jusque dans les instances de concertation.

Nous devons faire face à une défaillance croissante des bailleurs : courriers sans réponse, charges exorbitantes sans explication ni décompte. Il nous revient donc de prendre le relais. Notre rôle s'apparente parfois à un accompagnement social, des problèmes de gardiens aux colonnes d'eaux usées engorgées, sans jamais perdre de vue la défense des locataires et du logement social.

Il nous faut être à la fois des militant.es disponibles et compétent.es. Ainsi il y a six ans, face à un projet d'isolation en polystyrène, autorisé par l'UE mais qui avait provoqué des incendies meurtriers, nous avons dû nous former pour ensuite se mobiliser. En occupant symboliquement les plaques, nous avons exigé des matériaux non inflammables. Nous avons gagné.

Dolorès Canezin. Je ne considère pas les bailleurs comme des ennemis. Mais à eux comme à nous de faire leurs preuves. Quand mon dossier est solide, j'avance sans détour. Quand il ne l'est pas, je vérifie, j'évalue. Sur le terrain, certains tentent malgré les contraintes budgétaires et les politiques nationales de faire progresser le logement social, mais tous ne le font pas. Quand ils affirment que nous sommes des partenaires, cela ne me heurte pas, à une condition : qu'ils répondent aux revendications des familles ou, à défaut, que nous construisions ensemble des solutions alternatives.

Je suis une syndicaliste et aujourd'hui à la CNL ma manière d'agir reste la même : je parle de ce que je vis avec les locataires. Dans les conseils d'administration, je rappelle souvent que derrière les mots « impayés » ou « expulsions », il y a des hommes, des femmes, des familles, des enfants. La lutte locataire n'a de force que si elle s'ancre dans le réel.

Ces vies, ces familles, sont les grains de sable qui ralentissent la machine

à broyer le logement public. Pas toujours au sommet des instances des organismes bailleurs, mais dans les territoires, là où la réalité des gens permet encore de freiner la mécanique infernale

Pour vous, comment peut-on faire entendre le mouvement locataire plus fortement dans la mouvement social ?

Dolorès Canezin. Les amicales de locataires côtoient une grande précarité. Mettre en mouvement des personnes confrontées à de fortes difficultés sociales est toujours complexe. On avance à petits pas, au rythme des urgences du quotidien. Interrogée récemment sur les actions menées à ICF Habitat, j'ai parlé de ces luttes parfois modestes mais essentielles : obtenir la mutation d'une famille dont les enfants subissent des violences à l'école ; faire prendre en charge collectivement des travaux qui auraient dû peser sur les locataires. Ce sont des victoires concrètes, vitales, même si elles ne font pas la une des journaux.

La mobilisation prend davantage d'ampleur lorsqu'il existe une écoute politique. À Toulouse, lorsque la ville était dirigée par la gauche avec Pierre Cohen, nos arguments trouvaient un écho. Nous avons ainsi accepté une réhabilitation, tout en refusant la privatisation de l'espace public.

Nelly Angel. La question des relais municipaux est éminemment importante. Ici, à Saint-Denis, la ville (dirigée par Mathieu Hanotin) accompagne la gentrification à marche forcée, alors même que 75 % des 3 500 demandeurs de logement à Plaine Commune ne peuvent prétendre qu'à des loyers très bas. Nous avons besoin de municipalités capables, avec les locataires,



« Derrière les mots « impayés » ou « expulsions », il y a des hommes, des femmes, des familles, des enfants. La lutte locataire n'a de force que si elle s'ancre dans le réel. » Dolorès Canezin

d'exiger des moyens supplémentaires de l'État. Il faut renverser la tendance. Car tout est affaire de volonté politique.

Il est également indispensable de mettre l'accent sur le logement des jeunes. De nombreux étudiants se font littéralement « plumer » par des bailleurs privés indélicats qui ne respectent pas l'encadrement des loyers. C'est inadmissible.

● PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE PIERRE VIEU

LE PLANNING FAMILIAL, 70 ANS DE COMBATS

Alors que les droits sexuels et à disposer de son corps redeviennent une cible politique, le Planning familial continue d'ouvrir ses portes partout en France pour informer, écouter et accompagner. Créé en 1956 sous le nom de « Maternité heureuse », devenu Mouvement français pour le Planning familial en 1960, il porte 70 ans un combat constant : permettre à chacune de disposer de son corps et lutter contre les violences et les discriminations.

Parce qu'il porte un combat progressiste pour les droits des femmes et la liberté de disposer de leur corps, le Planning familial est devenu une cible. Depuis plusieurs années, il subit des campagnes de dénigrement orchestrées par l'extrême droite et les mouvances « anti-choix ». En Gironde, ses locaux ont été vandalisés à plusieurs reprises, couverts de messages anti-IVG et de symboles intimidants. En 2024, sa présidente Sarah Durocher alertait : « *Lorsqu'on attaque le Planning, on met en péril l'accueil des personnes venues avorter, accéder à une contraception ou être accompagnées face aux violences* ». Les offensives visent aussi l'accueil inconditionnel des personnes trans et cherchent à fragiliser les équipes et les bénévoles.

DES MISSIONS ESSENTIELLES

Le Planning n'est pas un service « en plus » : c'est un pilier d'éducation populaire et de santé. Il met en œuvre l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires et les structures sociales, transmettant des informations fiables sur le consentement, les relations égalitaires, la contraception et la prévention des violences.

Dans ses permanences anonymes et gratuites, des milliers de personnes trouvent chaque année un accompagnement : contraception, contraception d'urgence, IVG mé-

dicamenteuse ou instrumentale, dépistage et prévention des IST, questions liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à la parentalité choisie. Les équipes accompagnent aussi les victimes de violences sexistes et sexuelles et orientent les publics les plus précaires (jeunes sans ressources, femmes isolées, personnes migrantes, mineures) afin que l'accès aux droits ne dépende ni des revenus ni du statut administratif. Le numéro vert national IVG-Contraception-Sexualités (0 800 08 11 11) et son tchat anonyme prolongent cet accueil partout sur le territoire.

MASCULINISME, AUSTÉRITÉ : LE DOUBLE CHOC

Aux attaques politiques s'ajoute la pression masculiniste. Au Sénat, des associations féministes ont décrit un mouvement structuré, fait de menaces ciblées et de harcèlement, y compris contre des militantes du Planning. Ces offensives ne relèvent pas seulement de l'intimidation symbolique : elles participent d'une stratégie plus large de remise en cause des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Dans le même temps, des coupes de subventions locales fragilisent certaines permanences et mettent en danger l'accès effectif aux droits, notamment pour les plus précaires. Pourtant, malgré les intimidations

et les restrictions budgétaires, le Planning familial persiste. Il continue de se battre pour assurer ses missions, convaincu qu'un droit n'existe que s'il peut s'exercer concrètement. Sa présence sur le terrain, au plus près des réalités sociales, rappelle que l'égalité se construit et se protège au quotidien.

À l'heure où les acquis sont contestés, il rappelle une évidence : la liberté de disposer de son corps, l'accès à la contraception et à l'IVG, la lutte contre les violences ne sont pas des privilèges, mais des droits fondamentaux. Le Planning familial fait partie de ces conquêtes sociales vitales qu'il nous appartient collectivement de défendre, financer et protéger. ● LÉA RIVIÈRE

« Le Planning n'est pas un service « en plus » : c'est un pilier d'éducation populaire et de santé. »

HAUTES-PYRÉNÉES LE PLANNING FAMILIAL AU DÉFI RURAL

En territoire rural, l'accès aux droits n'est jamais acquis. Dans les Hautes-Pyrénées, le Planning familial refuse que l'éloignement géographique devienne un éloignement des droits.

Il est tout juste midi et un soleil de février éclaire la station de ski de Luz-Ardiden. C'est là que la Maison de la famille itinérante a élu domicile aujourd'hui, pour aller à la rencontre des saisonniers et des touristes, parler droits sociaux et santé.

« *Bonjour, je suis Maëlle, la coordinatrice du Planning familial sur le 65.* » L'association féministe d'éducation populaire est de passage pour déployer ses missions avec une ambition claire : « *garantir l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive pour toutes et tous* » et « *lutter contre toutes les formes de discrimination* ». Un cap constant, dans un contexte où les régressions menacent et où la ruralité impose ses propres défis.

Le Planning familial 65 agit d'abord à travers des permanences individuelles et « *le plus bienveillantes possible* ». Les personnes viennent avec leurs questions sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), les violences, ou les relations affectives. L'équipe écoute, informe et réoriente vers des partenaires. En territoire rural, la confidentialité est essentielle. « *Dans les petits villages, tout se sait. La visibilité peut freiner.* »

Deuxième pilier : l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Les interventions se déroulent dans les établissements scolaires, mais aussi dans les structures médico-sociales, l'aide sociale à l'enfance, les centres sociaux ou les MJC. À cela s'ajoutent la formation des professionnels et les stands de prévention. Après une première initiative de la Maison du travailleur saisonnier, l'équipe poursuit son travail aujourd'hui, engageant la



discussion avec malice : « *Pour vous, c'est quoi le point commun entre le ski et le sexe ?* »

Derrière l'humour, des sujets sérieux : face à la recrudescence des IST, le consentement, le respect de soi et des autres. Car le Planning ne se limite pas à la contraception ou à l'IVG, même si ces droits demeurent fondamentaux.

LA RURALITÉ COMPLEXIFIE POUTANT L'ACTION.

« *Il y a des communes qui jouent plus ou moins le jeu* », raconte la jeune animatrice, évoquant l'importance de l'ensemble des services publics et des structures locales pour relayer l'information. « *Aller dans les territoires ruraux, ça veut dire potentiellement toucher moins de gens.* »

Une réalité assumée par l'équipe : « *On essaie de lutter contre la désertification des services publics* »,

poursuit Maëlle, qui revendique une présence, même modeste, comme un acte politique : maintenir une offre de service public de proximité, refuser que l'éloignement géographique devienne un éloignement des droits.

C'est tout le sens de l'initiative d'aujourd'hui, où le Planning œuvre aux côtés de l'UDAF, de la CPAM et de la CAF. « *On doit essayer. C'est hyper important* », martèle la féministe. Dans un climat de tensions autour des questions d'égalité, de stéréotypes de genre et de discriminations, préserver ces espaces d'écoute et d'éducation est plus que jamais une nécessité démocratique.

Même au fond des vallées pyrénéennes, le Planning familial fait ainsi le choix du temps long, du partenariat et de la persévérance, pour que vivre en territoire rural ne signifie pas être relégué.

● MARIE PIERRE VIEU

LA PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANT·E·S CONTINUE DE S'ACCENTUER

RENCONTRE AVEC LÉA, ÉTUDIANTE

En 2026, la crise du logement joue également avec les conditions de vie et d'étude des jeunes. C'est ce que montre la dernière enquête de la FAGE où l'on apprend qu'un jeune sur quatre vit avec moins de 100 euros par mois une fois son loyer prélevé. Logement et Famille est allé à la rencontre de Léa*, étudiante en deuxième année de licence d'anglais et jeune travailleuse.

C'est à la terrasse d'un café que nous rencontrons Léa, attablée seule avec un soda sans sucre. « Je suis étudiante en licence de langues et je travaille comme soignante en intérim ou sur des contrats courts directement avec les structures. Je vis à Clermont-Ferrand en colocation avec une autre étudiante. » Depuis deux années maintenant, Léa a repris ses études et, pour subvenir à ses besoins, elle doit travailler. En France, c'est un étudiant sur deux qui doit prendre une activité salariée en plus de ses études d'après la dernière enquête de la FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes. Une réalité qui impacte directement les conditions d'études. « J'ai travaillé pendant toutes mes études. Un peu moins au début, à l'époque où j'arrivais à me loger pour 300€ et me nourrir pour 30€ par semaine. Je touchais 450 euros de bourses, et 200 euros de ma grand-mère. Ça fait 650 euros pour vivre chaque mois, loyer compris, ce qui est déjà compliqué. Je n'ai plus autant de bourse mais pourtant beaucoup moins d'aide de ma famille. » Ce sont aussi les conditions de vie des jeunes qui peuvent être impactées, ceux-ci travaillant souvent dans des métiers faiblement rémunérés et donc obligés de multiplier les heures de travail. « Aujourd'hui j'étudie à distance pour pouvoir travailler autant que possible à côté. Certains mois je fais pas mal d'heures et d'autres, je ne trouve pas assez de missions ou je dois me res-

«
Être étudiant avec peu de revenus c'est faire constamment des choix dans son budget »

treindre pour les partiels. Ces mois sont de plus en plus nombreux et mes revenus moyens sont d'environ 700 euros par mois, en incluant les mois de temps plein pendant les vacances. Et 700 euros en 2026, c'est impossible. » Le premier poste de dépense des étudiants est le même que pour beaucoup de français, le logement. « Mon loyer et mes charges s'élèvent autour de 420€ voir plus si on compte l'assurance et la wifi. Aujourd'hui, que je doive me racheter un jean, des stylos, des chaussures ou même un ordinateur, c'est à mes frais. Tout ça, plus la nourriture, sur un budget de 200-300 euros, c'est vraiment dur. » Ainsi, pour un jeune sur quatre, ce n'est plus que 100 euros de reste à vivre pour le mois une fois le loyer payé à son bailleur. Pour la moitié d'entre eux, ce reste à vivre n'est que de 200 euros quand c'est les cas pour 61% des élèves boursiers. 5% de ces derniers commencent le mois à découvert ou à zéro. Ainsi, le loyer moyen est de 491 euros par mois,

712 euros pour Paris, nous apprend cette enquête réalisée auprès de 5644 étudiant·e·s. Ce sont souvent des loyers élevés pour les petites surfaces, ou bien dans les colocations, où se logent ces jeunes. C'est le cas de Léa. « Cette année, j'ai demandé une bourse avec l'objectif de travailler moins. Cette bourse m'est attribuée au même échelon, que j'étudie sur place ou non. À Clermont-Ferrand, elle ne paye même pas la moitié de mon loyer. »

« Être étudiant avec peu de revenus c'est faire constamment des choix dans son budget. Je dois en permanence choisir entre étudier à fond, me laisser du repos ou travailler plus. Dans tous les cas, il y a quelque chose qui pêche. Soit l'argent, soit le temps pour réviser ou l'épuisement... » Tout cela entraîne donc des conséquences bien concrètes sur les conditions d'études d'une part, mais aussi de vie des jeunes. Comment étudier en toute sérénité lorsqu'on ne sait pas ce que l'on mangera le soir, lorsque l'on doit travailler, y compris parfois sur les heures de cours, pour pouvoir vivre ? Couplons cela à l'augmentation du coût de la vie ainsi qu'au gel des APL, qui équivaut donc dans les faits à une baisse, et on voit bien les conditions de vie des étudiants se dégrader tandis que la précarité, elle, augmente. « Cette précarité est une angoisse permanente. »

● TARAN COUTEREL

*à sa demande, le prénom de Léa a été modifié

15 MARS : STOP À L'IMPUNITÉ DES INDUSTRIELS, DÉFENDONS LES DROITS DES CONSOMMATEURS

Chaque 15 mars, on célèbre la Journée mondiale des droits des consommateurs, un moment qui, face aux scandales sanitaires, dépasse en 2026 la simple consommation pour devenir un véritable marqueur politique et social.

La journée trouve son origine dans un discours historique de John F. Kennedy, président des États Unis, en 1962, où il énonça pour la première fois les droits fondamentaux des consommateurs (droit à la sécurité, à l'information, au choix et à être entendu.e). Depuis 1983, le 15 mars est célébré comme la Journée mondiale des droits des consommateurs, organisée par Consumers International, qui rassemble des centaines d'associations dans plus de 100 pays.

L'enjeu n'est pas seulement symbolique mais profondément politique. Il s'agit de rappeler aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques leur responsabilité dans la protection des citoyens face aux produits dangereux, aux pratiques commerciales trompeuses et aux marchés de plus en plus complexes. Cette journée encourage la mobilisation citoyenne et démocratique, rappelant que consommer n'est jamais neutre.

Chaque année, le thème mondial change. En 2026, a été retenu : « Produits sûrs, consommateurs confiants » qui met en lumière des priorités concrètes, allant de la sécurité alimentaire et des médicaments à la protection numérique.

La confiance des consommateurs repose sur l'hypothèse fondamentale que les produits mis sur le marché doivent être sûrs. Pourtant, l'histoire récente multiplie les exemples de ruptures de cette promesse, du Mediator aux perturbateurs endocriniens, en passant par les crises du bisphénol A ou des pesticides. Ces scandales révèlent des dé-

faillances structurelles dans la régulation, la transparence et la responsabilité des acteurs économiques.

Dans le cas du Mediator, médicament prescrit durant des années malgré des signaux d'alerte, c'est l'impunité d'une industrie pharmaceutique puissante et les liens trop étroits entre régulateurs et industriels qui ont retardé la prise de mesures. De même, pour de nombreux additifs alimentaires ou perturbateurs endocriniens, l'absence de données fiables n'a pas empêché leur usage généralisé. Ces exemples montrent l'urgence de mettre en place des mécanismes robustes de contrôle démocratique.

REPENSER L'ARTICULATION ENTRE SAVOIR SCIENTIFIQUE, RÉGULATION PUBLIQUE ET TRANSPARENCE

La confiance n'est pas un état donné : elle se construit par des règles claires, des seuils d'exposition protecteurs, l'accès libre aux données toxicologiques et des sanctions effectives contre ceux qui enfreignent la loi. Les scandales sanitaires ont montré que l'auto-régulation des industries est insuffisante mais une autorité indépendante véritablement dotée de moyens d'enquête, capable de lever le voile sur les conflits d'intérêts.

D'autant que l'insécurité sanitaire creuse les inégalités. Ce sont souvent les populations les plus précaires qui subissent en premier les produits contaminés, les expositions cumulées ou les aliments de moindre qualité. Une politique de sécurité sanitaire ri-



goureuse est donc aussi une politique de justice sociale.

Elle pose la question du pouvoir politique face aux lobbies industriels : qui décide de ce qui est mis sur le marché, au bénéfice de qui et selon quels critères ? La Journée mondiale des droits des consommateurs 2026 est une occasion de revendiquer une refonte des cadres réglementaires, une transparence réelle des données scientifiques et une participation effective des citoyens aux décisions qui affectent leur santé. La CNL, association des locataires et des consommateurs, est partie prenante de ce débat essentiel. ● MPV

APRÈS LA TRÊVE HIVERNALE, LA MENACE DE LA RUE

Chaque année, la fin de la trêve hivernale marque un moment d'inquiétude pour des milliers de locataires menacés d'expulsion. Si ce dispositif constitue une protection essentielle contre les expulsions durant l'hiver, il révèle aussi les limites d'un système de protection devenu insuffisant face à une crise du logement qui s'installe durablement. Dans un contexte d'augmentation des expulsions et de durcissement des procédures, la question d'une protection plus durable et structurelle des locataires se pose plus que jamais.

La trêve hivernale s'achève le 31 mars. Ce délai légal, censé protéger les locataires vulnérables du grand froid évitant ainsi qu'ils se retrouvent à la rue dans des conditions climatiques difficiles va laisser place à une offensive impitoyable contre les ménages en difficulté.

La trêve trouve son origine durant l'hiver 1953-1954 qui, marqué par un froid extrême, provoque l'indignation de l'abbé Pierre le 1er février 1954 et déclenche une prise de conscience politique et humaniste sur la détresse des personnes sans-abri. De ce cri médiatisé découlera la mise en place par la loi du 3 décembre 1956 de ce que l'on appellera « la trêve hivernale » et qui permettra la suspension des expulsions locatives du 1er décembre au 15 mars. Cette période a depuis été élargie par la loi ALUR en 2014 qui l'a fait débiter au 1er novembre et s'achever désormais au 31 mars. Mais une fois cette période écoulée, le 1er avril, des milliers de familles qui, malgré avoir entrepris de nombreuses démarches et recherches pour se reloger risquent la rue sans solution viable.

Cette rupture brutale soulève une question centrale : la trêve hivernale constitue-t-elle encore une mesure efficace de protection des locataires vulnérables, ou révèle-t-elle les limites criantes du droit français face à une précarité locative structurelle dans un contexte de crise profonde du logement et de hausse du coût de la vie ?

DES EXPULSIONS EN FORTE HAUSSE

Et si l'on y adjoignait un mécanisme de sécurité sociale du logement, structuré et permanent, pour renforcer le droit au logement opposable ? En effet cette trêve prévue par l'article L. 412-6 du code des procédures civiles d'exécution n'arrête pas les procédures judiciaires : jugements rendus, commandements de quitter les lieux préparés. Post-trêve, l'exécution forcée redémarre de plus belle. Les recours devant le juge de l'exécution aboutissent de plus en plus rarement à l'octroi de délais de grâce, possibles au bénéfice du locataire, raccourcis par la loi Kasbarian en 2023 d'un mois à un an maximum contre trois mois à trois ans auparavant.

Cette régression des protections et cette fin abrupte de la trêve hivernale aggrave la précarité des familles sans relogement garanti. En 2024, ce sont 81 000 décisions judiciaires d'expulsion qui ont été prononcées, dont plus de 24 556 exécutées avec le concours de la force publique selon le ministère du Logement. Ce chiffre, en hausse de 29% par rapport à 2023 (19 023 expulsions) marque un record historique.

La réforme Kasbarian-Bergé a notamment réduit les délais de procédure et conditionné la possibilité d'obtenir des échéanciers à la reprise du paiement intégral du loyer courant avant l'audience, ainsi qu'à des capacités financières suffisantes.

Dans un contexte de loyers élevés, d'inflation et de précarisation économique, ces exigences deviennent pour beaucoup de ménages impossibles à tenir.

La situation ne nous semble plus tenable dans une crise exacerbée du logement où, sur certains territoires, en proportion de ses moyens devient mission impossible. Pour de nombreux locataires en difficulté, la fin de la trêve hivernale ne signifie donc pas seulement la reprise des procédures, mais bien la menace immédiate d'une expulsion et d'une mise à la rue.

LA SÉCURITÉ SOCIALE DU LOGEMENT : UNE RÉPONSE STRUCTURELLE

Pourtant, plusieurs alternatives à l'expulsion locative pourraient être mises en œuvre pour protéger les locataires vulnérables tout en préservant les droits des bailleurs.

Les expulsions locatives en France sont largement liées aux impayés (environ 95 % des procédures) et interviennent dans un contexte de déficit de logements accessibles, de loyers élevés et de précarisation économique croissante. S'il existe déjà des outils de prévention, ils restent insuffisamment dotés ou saturés : Fonds Solidarité Logement, commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), droit au logement opposable (DALO)...



« En 2024 ce sont 81 000 décisions judiciaires d'expulsion prononcées dont 24 556 exécutées avec le concours de la force publique »

Face à ces limites, la CNL défend la mise en place d'une sécurité sociale du logement : un système universel et obligatoire garantissant le maintien dans le logement et une solution automatique en cas d'impayés, à l'image de notre Sécurité sociale pour la santé.

Ce mécanisme reposerait sur une mutualisation des cotisations entre propriétaires, locataires et l'État permettant la prise en charge des loyers impayés pendant une période déterminée et l'accompagnement social des ménages en difficulté. Une telle mesure transformerait la crise locative en véritable filet de protection, évitant les drames humains et les coûts sociaux considérables. En garantissant la continuité du logement, ce dispositif permettrait d'éviter que des difficultés financières temporaires ne se transforment en drames sociaux durables.

Nous voulons en finir avec la fatalité de l'expulsion et de la mise à la rue et faire progresser le droit universel de chacun d'avoir un logement grâce

à une prise en charge collective des risques locatifs. La sécurité sociale du logement peut être une réponse structurelle à la crise du logement et aux expulsions.

LE 31 MARS, SE MOBILISER CONTRE LES EXPULSIONS

À l'approche de la fin de la trêve hivernale, associations, organisations syndicales et collectifs de locataires appellent à se mobiliser partout en France le 31 mars pour défendre le droit au logement et dénoncer l'augmentation des expulsions.

Cette journée de mobilisation vise à rappeler qu'aucune famille ne devrait être mise à la rue faute de moyens financiers. Elle entend également alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de renforcer les politiques de prévention des expulsions et de développer une offre de logements réellement accessibles. Pour la CNL, la mobilisation citoyenne est essentielle pour porter ces revendications dans le débat public : encadrement des loyers, construction massive de loge-

ments sociaux, renforcement des dispositifs de prévention et mise en place d'une sécurité sociale du logement. Partout en France, des rassemblements et manifestations seront organisés pour défendre le droit au logement et refuser que la fin de la trêve hivernale se traduise par une vague d'expulsions. La CNL appelle l'ensemble des locataires et des citoyen·nes à se mobiliser pour faire entendre la nécessité d'un véritable droit au logement pour toutes et tous. Alors que la crise du logement touche désormais des millions de ménages, il est indispensable de rappeler que le logement est un droit fondamental et non une simple variable d'ajustement économique.

En attendant, dès qu'une difficulté à payer le loyer apparaît, ne restez pas seul·e. Rapprochez-vous de votre structure locale CNL ou des travailleurs sociaux afin d'anticiper toute procédure de résiliation du bail et de rechercher des solutions avant qu'une expulsion ne devienne inévitable.

● PHILIPPE TESTE ET LÉA RIVIÈRE

« HYSTÉRIE » : LE SPECTRE QUI ENFERME ENCORE LES FEMMES

Dans son essai *Sortir de la maison hantée : Comment l'hystérie continue d'enfermer les femmes* (La Découverte, 16 octobre 2025), la documentariste et journaliste Pauline Chanu explore avec précision l'héritage d'un diagnostic que l'on croyait révolu. Elle montre comment celui-ci continue de marquer le corps, la parole et l'histoire des femmes, éclairant ainsi la manière dont, aujourd'hui encore, on fait taire les femmes et on maintient les inégalités.

L'« hystérie » est aujourd'hui présentée dans l'imaginaire collectif comme un vestige du dix-neuvième siècle, associé aux clichés des patientes secourues sur les bancs de Charcot, neurologue qui dirige alors le service des maladies nerveuses à l'hôpital de la Salpêtrière, à Paris. Mais comme le montre l'autrice, ce terme, bien qu'éliminé des classifications psychiatriques, continue, sous différentes formes, à hanter les pratiques médicales, judiciaires et sociales.

À l'origine même du mot se niche une assignation : « hystera », en grec, signifie utérus. Pendant des siècles, on a ainsi expliqué les troubles supposés féminins par un dérèglement de cet organe, comme si le corps des femmes, et plus précisément leur appareil reproducteur, était la source naturelle de leur instabilité.

À partir d'un travail méticuleux mêlant analyses d'archives hospitalières,

rencontres avec des femmes psychiatisées, entretiens avec des historien·nes, avocates, magistrates et médecins, ainsi que des témoignages d'autrices internées, l'autrice montre que l'hystérie n'est pas seulement un mot obsolète, mais une catégorie vivante de disqualification. Dans les tribunaux, elle sert parfois encore à décrédibiliser des victimes de violences sexuelles et/ou conjugales. On appelle ça un déni sociétal...

Le propos de Pauline Chanu secoue : en révélant que pour qu'il y ait « hystérisation », il faut des « hystérisateurs », elle rend visibles les mécanismes de pouvoir qui continuent de rendre invisibles les violences faites aux femmes.

DU FANTASME SCIENTIFIQUE À L'OPPRESSION SOCIALE

L'essai déconstruit la généalogie de l'hystérie pour montrer comment elle est passée d'un diagnostic médical à un outil de disqualification sociale. Alors que certaines femmes célèbres (des actrices de Marilyn Monroe à Amber Heard) ont vu leur fragilité psychologique interprétée comme une défaillance intrinsèque, l'autrice replace ces trajectoires dans le contexte plus large de violences structurelles.

Le terme arrange aussi les auteurs de violences. Le livre rapporte des témoignages d'hommes mis en cause pour des violences sexuelles ou conjugales qui qualifient leurs compagnes d'« hystériques », expliquant que leurs réactions, leurs cris ou leurs



refus seraient excessifs, irrationnels et qu'ils auraient ainsi « perdu le contrôle ». L'hystérie devient alors un outil de retournement de culpabilité : la violence ne serait plus le fait de l'agresseur, mais la conséquence d'un prétendu déséquilibre féminin. L'ouvrage éclaire également le rôle des institutions : quand la médecine, la justice ou même la sphère familiale envisagent la souffrance des femmes sous l'angle de l'irrationalité supposée, c'est souvent pour renvoyer les corps féminins à un espace de folie, de doute et de retrait de la parole.

En donnant voix aux femmes enfouies sous les diagnostics, l'essai esquisse des pistes de sortie de cette « maison hantée », une métaphore puissante pour décrire l'enfermement social et psychologique des femmes par un concept toujours bien vivant.

● LÉA RIVIÈRE

L'AFFAIRE LAURA STERN QUAND LA COLÈRE DEVIENT SCÉNARIO

Thriller dramatique en quatre épisodes de cinquante-deux minutes, la mini-série de France Télévisions (France.tv puis France 2 à partir du 11 mars) place les spectateur·ices devant une question dérangeante : que vaut la loi quand elle n'arrive pas à protéger ?

Une pharmacienne de province, fondatrice d'une association d'aide aux femmes victimes de violences, assiste à un féminicide en pleine rue. Impuissante face aux défaillances de la police et de la justice, Laura bascule : et si, pour empêcher les prochaines mortes, il fallait sortir du cadre ?

Multi-récompensée (prix de la meilleure série dramatique au Festival de la fiction TV de La Rochelle 2025), elle a d'abord été proposée en première fenêtre sur HBO Max (depuis le 22 janvier 2026), avant d'arriver sur France.tv puis sur France 2. Autrement dit : une fiction « événement », mais dont l'événement, lui, est tristement quotidien.

UNE HÉROÏNE ORDINAIRE, UN GOUFFRE COLLECTIF

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'ordinaire du personnage. Laura n'est ni policière, ni présentée comme une « super-héroïne » : elle est mère, pharmacienne, et militante locale avec son association Femmes Debout. C'est justement cette « vie banale » qui rend l'histoire suffocante et qui permet aux spectateur·ices de s'identifier. La série, écrite par Frédéric Krivine et Marie Kremer et réalisée par Akim Isker, ne s'appuie pas sur un fait divers unique : elle agrège des situations inspirées de la réalité, et le dit sans détour. Résultat : impossible de se réfugier dans le confort de la fiction « exceptionnelle ». Ce qui arrive à l'écran ressemble trop à ce que l'on lit, malheureusement, semaine après semaine, année après année.

Valérie Bonneton, qu'on a longtemps cantonnée à la comédie (notamment dans la célèbre série « Fais pas ci, fais pas ça ») étonne par une interprétation à vif : elle joue la sidération, puis la rage, puis l'épuisement. Sans glamour ni posture. En face, Samir Guesmi apporte un contrepoint sec, presque administratif, qui incarne la friction permanente entre l'urgence vécue par les victimes et la mécanique institutionnelle.

UN « THRILLER SOCIÉTAL » QUI VISE JUSTE

« L'affaire Laura Stern » emprunte les codes du suspense (menace, traque, faux-semblants), mais son moteur n'est pas l'énigme : c'est la faillite. Faillite de l'écoute, des procédures, des signaux ignorés, des plaintes classées sans suite, des mains courantes abandonnées, qui n'offrent aucune porte de sortie.



Valérie Bonneton, qu'on a longtemps cantonnée à la comédie (notamment dans la célèbre série « Fais pas ci, fais pas ça ») étonne par une interprétation à vif : elle joue la sidération, puis la rage, puis l'épuisement. »



France Télévisions présente la série comme un « thriller sociétal », et c'est exactement cela : une mécanique dramatique qui met en scène, frontalement, la question de la protection des femmes.

La force du récit tient à sa ligne de crête : il ne transforme pas Laura en icône irréprochable. Quand elle « intervient » elle-même, la série n'applaudit pas ; elle inquiète et alerte. Elle montre ce que produit une société qui, tout en multipliant les discours, laisse les femmes se débrouiller avec la peur, les preuves à fournir et le risque de ne pas être crues. À ce titre, la mini-série mérite d'être vue et revue par toutes et tous, parce qu'elle met à nu le coût de l'inaction.

Sans didactisme, « L'affaire Laura Stern » interroge aussi notre rapport au spectaculaire : faut-il un choc, un drame, une héroïne qui perd pied, pour que l'on regarde enfin ce qui est déjà là ? La série ne fournit pas de réponse confortable. Elle laisse une gêne tenace et c'est peut-être sa réussite la plus politique.

● LÉA RIVIÈRE

« L'essai déconstruit la généalogie de l'hystérie pour montrer comment elle est passée d'un diagnostic médical à un outil de disqualification sociale. »

Municipales 2026

Le scoring de la CNL

Notez les candidat·es

Sur le logement

